

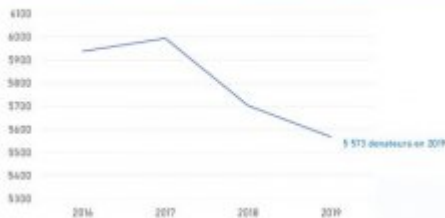


---

## Etat des finances du diocèse secoué par le contexte de crise – avril 2020

---

### Evolution du nombre de donateurs



### **Mgr Hervé Gosselin donne un état des finances du diocèse secoué par le contexte de crise que nous traversons et invite à continuer de le soutenir par vos dons.**

La crise actuelle nous place dans une situation exceptionnelle qui entraîne une forte baisse de nos ressources paroissiales (denier, quêtes, casuels, troncs), qui représentent 73 % de nos recettes, soit une perte de plus de 225 000€ par mois sur le diocèse :

des mesures rapides sont donc à prendre pour assurer la pérennité matérielle de nos paroisses.

#### • Réduire les charges :

Une dépense importante est liée au fonctionnement de notre immobilier avec des actions possible : éteindre le chauffage des pièces et bâtiments inoccupés, débrancher les appareils, éteindre les lumières, fermer les arrivées d'eau et sécurisez les lieux en fermant les portes et les volets.

Une autre dépense est liée aux frais de personnel : l'ensemble des référents a été contacté pour étudier au cas par cas la mise au chômage technique de chacun de nos salariés. Il convient de suspendre certains contrats de prestation de services réalisés en paroisse lorsque cela est possible. Avec les mesures de chômage partiel, nous ferons tout pour assurer le maximum des rémunérations.

#### • Animer les ressources :

Le Denier représente 100 000€ mensuels (33% des ressources diocésaines).

Les quêtes représentent 65 000€ mensuels (22% des ressources diocésaines).

Les casuels représentent 54 000€ mensuels (18% des ressources diocésaines).

Les Offrandes de messe représentent 9000€ mensuels (2,8% des ressources diocésaines)

Les troncs et cierges représentent 6 000€ mensuels (2% des ressources diocésaines).

Comme vous le savez, le lancement de la collecte devait avoir lieu le week-end où le confinement a commencé. Certains l'ont lancé le samedi soir quand d'autres comptaient sur la messe dominicale pour soutenir le mailing envoyé par Altériade ainsi que les annonces faites via le service diocésain de la communication, RCF ou le Courrier Français.

Le Denier assure le fonctionnement de l'Eglise puisqu'il finance le traitement des prêtres, le salaire des laïcs ainsi que la retraite des prêtres aînés, la formation de 4 séminaristes.

Il est donc essentiel que chacun de nous soutienne l'Eglise de Charente en continuant à donner au Denier : les besoins sont toujours là et les prêtres sont d'autant plus au service de leurs frères dans ces moments difficiles.

Elles n'étaient plus versées puisque les messes dominicales n'avaient plus lieu mais elles sont de nouveau possible grâce à la plate-forme spécifique mis en ligne cette semaine par la CEF : [www.quete.catholique.fr](http://www.quete.catholique.fr)

Ces quêtes peuvent être cumulées avec des dons par chèques ou sur le site diocésain que nous travaillons à adapter rapidement dans ce but : [www.donnonsaudenier-charente.fr](http://www.donnonsaudenier-charente.fr)

Il est nécessaire voire indispensable de relayer ces appels à dons dans vos communications paroissiales ou celles de votre doyenné pour soutenir notre Eglise de Charente dans ce passage difficile.

Les mariages et les baptêmes sont reportés à des jours meilleurs mais les obsèques continuent d'être célébrées dans nos

églises, avec l'autorisation du gouvernement, à condition de respecter les mesures barrières : moins de 20 personnes, pas de personnes de plus de 70 ans, écart entre chaque chaise, ni poignée de mains, ni accolades, ni embrassades ni bénédiction individuelle du corps.

Le casuel de 200€ reste donc légitime et sert à couvrir les frais de la cérémonie (fluides, décoration, entretien, frais kilométriques) et ceux de la paroisse en général (assurance, télécoms et taxes) : une lettre va être envoyée prochainement aux compagnies de pompes funèbres pour le leur rappeler.

Donner une offrande de messe avec une intention reste une démarche importante pour les fidèles comme pour les prêtres. Il est d'autant plus important d'en parler que nous restons dépendants de l'extérieur pour donner ces intentions mensuelles aux prêtres. L'honoraire est de 18€.

Soyons créatifs, nous sommes dans une situation d'épidémie difficile pour bon nombre de nos frères, chrétiens ou pas. Proposons de pouvoir faire un don ponctuel avec une intention de prière ou une intention de messe pour soutenir un proche malade ou pour remercier de sa guérison mais également accompagner tous les événements de la vie : réussite à un examen, réussite d'une vie, recherche de sens ou de travail, demande de conversion, etc...

---

©2024 - Diocèse d'Angoulême - 02/11/2024 -

<https://charente.catholique.fr/actualites/etat-des-finances-du-diocese-secoue-par-le-contexte-de-crise-avril-2020/>